

Conversion IFRS
Annexe au trading update relatif à l'exercice 2005

A la suite de l'introduction des normes IFRS au 1er janvier 2005, D'leteren a procédé au retraitement des données historiques de l'exercice 2004, en conformité avec la norme IFRS 1. Les adaptations (non auditées) portant sur les ventes de l'exercice 2004 sont détaillées par secteur d'activité dans la présente annexe. Une annexe similaire a été fournie à l'occasion de la publication du trading update du premier semestre 2005.

Pour rappel, trois notes explicatives donnant les conséquences de l'introduction des normes IFRS sur le résultat et les fonds propres de D'leteren ont été publiées en septembre 2004 (en annexe au communiqué de presse sur les résultats semestriels), en février 2005 (dans le rapport annuel 2004), et en septembre 2005 (dans l'« Interim Financial Report »).

Distribution automobile

Les modifications portant sur les ventes (à des clients externes) de D'leteren Auto introduites à l'occasion du changement de référentiel comptable sont les suivantes (les références renvoient au tableau de réconciliation ci-dessous) :

- (a) En comptabilité belge, les véhicules facturés par D'leteren Auto (à des clients ne faisant pas partie du groupe D'leteren) dans le cadre de contrats de vente auxquels sont associés des accords de rachat ferme (contrats de type « buy-back ») étaient inclus dans les ventes de véhicules neufs. Après leur rachat au terme du contrat, leur revente à un tiers donnait lieu à la comptabilisation d'une vente de véhicules d'occasion. En IFRS, les véhicules livrés dans le cadre de ces contrats sont considérés comme faisant l'objet d'une location simple (leasing opérationnel), dont le loyer, égal à l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat, est étalé sur la durée du contrat (en général de l'ordre de 4 mois). Leur revente à un tiers entraîne la comptabilisation d'une vente de véhicules neufs. Le résultat net sur l'ensemble des opérations de vente, rachat et revente d'un même véhicule est identique en comptabilité belge et en IFRS ; les différences portent sur l'étalement de ce résultat net dans le temps et sur la présentation des états financiers.
- (b) En comptabilité belge, les ventes de pièces de rechange et d'accessoires comprenaient des ventes à marge nulle relatives aux interventions sous garantie des fournisseurs. En IFRS, ces ventes (et le coût des ventes y relatif) sont éliminées.
- (c) En comptabilité belge, les plus-values réalisées lors de la revente des véhicules faisant partie de la flotte de D'leteren Lease étaient incluses dans les ventes de location à long terme ; en IFRS, elles sont déduites du coût des ventes.
- (d) Les ventes de véhicules neufs et de pièces et accessoires réalisées par D'leteren Sport sont reprises en IFRS dans une catégorie spécifique.
- (e) Enfin, des transferts divers ont été effectués entre les ventes et d'autres rubriques du compte de résultats. L'impact total de ces transferts sur les ventes est marginal (EUR 1 million).

La réconciliation des ventes (à des clients externes) de D'leteren Auto au 31 décembre 2004 se présente de la manière suivante (en millions de EUR) :

		<u>Ventes</u>
Véhicules neufs	Comptabilité belge	1607
	Transfert vers D'leteren Sport	-55 (d)
	Sous-total	1552
	Retraitement des contrats de type « buy-back » :	
	Ajustement	-49 (a)
	Transfert à partir des véhicules d'occasion	+124 (a)
	Transferts divers	-1 (e)
IFRS		1626
Véhicules d'occasion	Comptabilité belge	229
	Transfert vers les véhicules neufs	-124 (a)
	Arrondis	-1
	IFRS	104
Pièces et accessoires	Comptabilité belge	159
	Transfert vers D'leteren Sport	-9 (d)
	Sous-total	150
	Transfert relatif aux interventions sous garantie	-15 (b)
	Transferts divers	-1 (e)
IFRS		134
Ateliers	Comptabilité belge	41
	Transferts divers	-2 (e)
	IFRS	39
D'leteren Sport (deux-roues etc.)	Comptabilité belge	-
	Transfert à partir des véhicules neufs	55 (d)
	Transfert à partir des pièces de rechange et accessoires	+9 (d)
	IFRS	64
D'leteren Lease (location long terme)	Comptabilité belge	104
	Transfert des plus-values en déduction du coût des ventes	-6 (c)
	Transferts divers	+4 (e)
	IFRS	102
Contrats de type « buy-back »	Comptabilité belge	-
	Loyers sur ventes « buy-back »	+2 (a)
	IFRS	2
Autres ventes	Comptabilité belge	18
	Transferts divers	-1 (e)
	IFRS	17
Arrondis	Comptabilité belge	-
	IFRS	1
Ventes totales externes de D'leteren Auto	Comptabilité belge	2158
	Variation	-69
	IFRS	2089

Afin de permettre au lecteur d'appréhender le volume d'activité de D'Ieteren Auto indépendamment du mode de financement (vente usuelle, vente en « buy-back », location à long terme), D'Ieteren a choisi de publier, depuis le trading update du premier semestre 2005, le volume de véhicules neufs *livrés* à ses clients plutôt que le volume de véhicules neufs *facturés* comme c'était le cas précédemment. Au 31 décembre 2004, le volume de véhicules neufs livrés s'est élevé à 99.587 unités (identique au volume de véhicules neufs facturés sous les normes comptables belges).

Location automobile

L'impact de l'adoption des normes IFRS sur les comptes annuels d'Avis Europe a fait l'objet d'une annexe dans l'« Interim Report 2005 » publié par Avis Europe en septembre 2005 (voir www.avis-europe.com). En ce qui concerne les ventes d'Avis Europe, aucun retraitement supplémentaire à ceux identifiés dans cette publication n'est enregistré au niveau des comptes consolidés de D'Ieteren.

Vitrage de véhicules

Les ventes (à des clients externes) de Belron ne sont pas affectées par le changement de référentiel comptable. Nonobstant, à la suite du changement de méthode de consolidation de Belron à dater du 1er janvier 2004 (la mise en équivalence faisant place à l'intégration globale), les ventes intra-groupe seront maintenant éliminées. Le montant de cette élimination, de l'ordre de EUR 2 millions pour l'exercice 2005, est marginal.